



La Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze Etats, créé le 28 mai 1975. Sa mission est de promouvoir l'Intégration économique dans « tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ».

La Commission de la CEDEAO et le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement, communément appelé le Fonds, sont ses deux principales Institutions chargées de la mise en oeuvre des politiques, de la poursuite d'un certain nombre de programmes et de l'exploitation de projets de développement dans les Etats membres. Parmi ces projets, retenons, la construction de routes intra-communautaires, les télécommunications et le développement des ressources agricoles, énergétique et hydrauliques.

Les 15 États membres dont la présidence à la CEDEAO est actuellement confiée, depuis janvier 2007, au Dr Mohamed Ibn Chambas, du Ghana et la Vice-Présidence, au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso :

 Bénin  Burkina Faso  Cap-Vert  Côte d'Ivoire  Gambie  Ghana  Guinée  Guinée-Bissau  Libéria  Mali  Niger  Nigeria  Sénégal  Sierra Leone  Togo

La CEDEAO est composée de 8 institutions principales :

- **La Conférence des Chefs d'États et du gouvernement**
- **Le Conseil des ministres**
- **Le Parlement de la Communauté**
- **Le Conseil économique et social**
- **La Cour de justice de la Communauté**
- **La commission de neuf commissaires**, issus à tour de rôle des pays membres : Depuis janvier 2007, le mandat de 4 ans appartient au Burkina Faso, à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Sénégal, à la Sierra Leone et au Togo.
- **La BIDC, Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO.**
- **Organisation Ouest-Africaine de la santé**